

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2025/03/04

Date de convocation L'an deux mil vingt cinq  
**18 février 2025** le **LUNDI 3 MARS 2025** à 18 Heures 00  
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la  
Date d'affichage présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.  
**25 février 2025**

Nombre de conseillers **Etaient présents :**  
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET  
Présents : 17 Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ  
Votants : 20 Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA -  
Madame Sophie LOPEZ - Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL -  
Monsieur Yves RAOULT - Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY -  
Monsieur Patrick BRUGUET - Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE -  
Monsieur Thierry IMBERT

**Excusés :**

Monsieur Stéphane FOURNIER qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET  
Monsieur Hubert CHIVET qui donne procuration à Monsieur Guy BRAS  
Monsieur Olivier QUIGNON qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ  
Madame Chantal DECOCQ  
Monsieur Philippe LEFEBVRE  
Madame Audrey TISON  
Madame Christelle LEBAS  
Monsieur Jean-Claude NOEL  
Madame Sandrine SERGEANT

AU

**Secrétaire de séance :**  
Madame Anne-Caroline RATAJCZAK

**Objet : Sollicitation d'un fonds de concours communautaire pour la rénovation du patrimoine**

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil Municipal mène une politique d'investissements avec pour objectif des économies d'énergie à court, moyen et long terme. Dans cette optique, un ensemble de travaux est mené sur les différents bâtiments communaux.

En 2024, ont été entrepris des travaux d'éclairage et de rénovation de chaudières, systèmes et réseaux de chauffe.

En complément de la rénovation énergétique, des travaux d'entretien du patrimoine sont réalisés.

Enfin un programme d'ampleur de rénovation énergétique de l'école Desavary est validé pour 2025.

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 3 mars 2025 attribuant les différents lots du marché de travaux de l'école Desavary

Accusé de réception en préfecture  
062-216207647-20250304-20250304-DE  
Date de télétransmission : 10/03/2025  
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et au dispositif de la Communauté Urbaine d'Arras,

Il vous est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté Urbaine d'Arras pour accompagner un ensemble de dépenses améliorant le patrimoine de la ville dont le montant total est estimé à 285 622€ HT. Voir le détail dans le plan de financement ci-joint.

Aussi, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours à hauteur de 208 105 euros pour l'ensemble des dépenses améliorant le patrimoine de la ville comme détaillé dans le plan de financement ci-joint, auprès de la Communauté Urbaine d'Arras et à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de la présente délibération.

Les crédits étant prévus au budget 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas Lez Arras,  
Le 4 mars 2025  
Le Maire,  
Alain CAYET.

